Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20250624-CA_2025_30-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 24 juin 2025

CA 2025 - 30 : Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection par le centre de gestion d'Eure-et-Loir

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni le mardi 24 juin 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Francis PECQUENARD
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
Mme Evelyne DELAPLACE
Mme Elisabeth FROMONT
Mme Karine DORANGE
M. Olivier HOUDY
M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU représentée par Mme Evelyne DELAPLACE
M. Stéphane LEMOINE
M. Bertrand MASSOT
M. Pierre SANIER
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de Cabinet de Monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENAULT, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : capitaine Didier FAYEMENDY ; sergent-chef Loïc BERTHELOM ; capitaine Cédric ROBERGE Référent sûreté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; lieutenant Sylvain ESNAULT ; Référente mixité et lutte contre les discriminations : commandante Jennifer DAVID.

Excusé(s) : Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : capitaine David BOUTOILLE représenté par capitaine Didier FAYEMENDY ; lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; les référents sûreté et sécurité : adjudant Dominique GUILMIN ; référente mixité et lutte contre les discriminations : sapeur 1ère classe Gwenaëlle HALLIER.

***

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 452-44 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-282800366-20250624-CA_2025_30-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Vu la délibération n°2019-27 du 5 juillet 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection par le centre de gestion d'Eure-et-Loir ;

Vu l'avis de la FSSCT du 18 mars 2025.

***

Depuis 2016, le SDIS s'est engagé avec le centre de gestion de la fonction publique d'Eure-et-Loir pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en signant une convention. La dernière version de la convention signée le 10 juillet 2019 arrivant à échéance au 9 juillet 2025, le SDIS souhaite la renouveler pour 6 ans.

Pour information, le coût pour l'année 2024 était de 4 238 €.

En 9 ans, les centres d'incendie et de secours mixtes (CISM) et la direction ont été audités plusieurs fois en termes de pratiques en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Il est donc envisagé de modifier la durée d'intervention annuelle de 2,5 jours à 2 jours.

Le coût occasionné sera alors de 3 388 € pour 2025.

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

***

Le CASDIS, après en avoir délibéré :

- **approuve la poursuite de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection ;**
- **approuve la modification de la durée d'intervention ;**
- **autorise le président ou son représentant à signer le nouvelle convention.**

Pour : unanimité
Contre : /
Abstention : /

Signé numériquement par,
Le président du conseil d'administration
du SDIS 28

Christophe LE DORVEN